
**DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029
DOSSIER R-4110-2019**

Demandes de renseignements

Question 1 :

Référence :

- (i) B-0005, p. 6, lignes 3-16.

Préambule :

« [...] Pour ce faire, le Distributeur tient compte de multiples facteurs qui influenceront, à la hausse ou à la baisse, sur la demande d'électricité, notamment :

- > la croissance naturelle liée à l'évolution économique et démographique (le niveau d'activité économique, les nouvelles constructions résidentielles et les besoins des grandes entreprises industrielles, par exemple);
- > le développement des marchés comme les centres de données, les cryptomonnaies et la culture en serre;
- > les technologies émergentes chez les clients, telles que les véhicules électriques, la domotique, les panneaux solaires photovoltaïques et les systèmes de stockage d'énergie;
- > les efforts de décarbonation et d'électrification de l'économie et les mesures d'efficacité énergétique;
- > l'impact des changements climatiques sur la température et sur les besoins de chauffage. »

Questions :

- 1 En ce qui concerne la croissance de la demande d'électricité pour la période 2019-2029 :
 - 1.1 Veuillez fournir des informations concernant le potentiel d'électrification de l'économie (excluant le transport) actuellement desservie par des combustibles fossiles.

Demande de renseignements no 1 du CQ3E au Distributeur

- 1.2 Veuillez indiquer la croissance attendue de la demande d'électricité attribuable à l'électrification de l'économie (excluant le transport). Plus précisément, cette croissance représente quelle proportion du potentiel d'électrification?
- 1.3 Veuillez indiquer si la croissance attendue de la demande attribuable à l'électrification de l'économie (excluant le transport) suppose le maintien ou la bonification des programmes incitatifs actuellement disponibles. Si oui, quelles étaient les hypothèses concernant la forme et le montant de cette aide permettant de projeter la demande?

Question 2 :**Référence :**

- (i) B-0005, p. 8, lignes 1-5.

Préambule :

« Le Distributeur compte sur un portefeuille d'approvisionnements de long terme, constitué du bloc d'électricité patrimoniale (essentiellement de l'hydroélectricité) et de contrats avec Hydro-Québec Production et avec des producteurs indépendants d'énergie renouvelable. Il mise également sur diverses initiatives en efficacité énergétique pour réduire la consommation de sa clientèle. »

Questions:

- 2 Concernant les 5,6 TWh d'efficacité énergétique cumulée indiquée dans le Plan d'approvisionnement 2020-2029 :Veuillez fournir des informations concernant la proportion que représentent ces 5,6 TWh d'efficacité énergétique par rapport au potentiel d'efficacité énergétique.
 - 2.2 Veuillez fournir l'information précédente par secteur (résidentiel, commercial, institutionnel et industriel).
 - 2.3 Veuillez fournir le coût estimatif par MWh - excluant les coûts des participants - des mesures d'efficacité énergétique qui composent les 5,6 TWh proposés.
 - 2.4 Veuillez fournir l'impact prévu sur la demande de puissance des mesures d'efficacité énergétique qui composent les 5,6 TWh d'efficacité énergétique cumulée dans le Plan d'approvisionnement.

Question 3 :**Référence :**

- (i) B-0005, p. 11, lignes 1-5.

Préambule :

« Le bilan de puissance indique l'état des approvisionnements pour la pointe hivernale annuelle prévue, soit l'heure pendant laquelle la consommation d'électricité risque d'être la plus élevée. La figure 6 montre que l'équilibre du bilan de puissance est assuré jusqu'à l'hiver 2024-2025 grâce à des mesures de gestion de la demande de puissance et à des achats de puissance sur les marchés de court terme. »

Questions :

- 3 En ce qui concerne la croissance de la demande de puissance pour la période 2020-2029 : Veuillez fournir des informations quant à la proportion du potentiel total de gestion de la demande de puissance que représente la contribution estimée de la Gestion de la demande de puissance pour la période 2020-2029.
- 3.2 Veuillez fournir la contribution estimée de la Gestion de la demande en puissance par secteur (résidentiel, commercial, institutionnel et industriel).
- 3.3 Veuillez fournir des informations sur le coût estimatif des mesures de réduction de la demande de puissance constituant la contribution estimée de Gestion de la demande de puissance.
- 3.4 Veuillez fournir des informations quant au Bilan de puissance 2020-2029 par région administrative ou du moins des indications permettant d'évaluer si le point d'équilibre du bilan de puissance est uniforme d'une région à l'autre ou si des régions atteindront l'équilibre du bilan de puissance avant ou après l'hiver 2024-2025.
- 3.5 Veuillez fournir des informations sur la croissance de la demande de puissance pour la période 2019-2029 qui résultera des 635 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables prévus dans le parc automobile québécois.

Question 4 :**Référence :**

- (i) B-0005, p. 10, 11 et 13.

Préambule :

« Le Distributeur doit s'assurer de disposer d'approvisionnements suffisants (l'offre) pour répondre en tout temps aux besoins en électricité de sa clientèle (la demande). Il doit aussi se réserver une marge de manœuvre pour faire face aux imprévus, tels que des événements météorologiques extrêmes ou une croissance économique plus forte que prévu. Ces besoins varieront au cours des dix prochaines années et nécessiteront des stratégies d'approvisionnement ciblées. Les bilans montrent l'état de l'équilibre entre l'offre et la demande prévues pour deux mesures de l'électricité : la puissance et l'énergie.

Le bilan d'énergie présente l'état des approvisionnements en énergie pour chacune des années de la période couverte par le Plan. Il montre que la somme de tous les approvisionnements actuels et prévus est suffisante pour répondre aux besoins du Distributeur jusqu'en 2026.

Le bilan de puissance indique l'état des approvisionnements pour la pointe hivernale annuelle prévue, soit l'heure pendant laquelle la consommation d'électricité risque d'être la plus élevée. La figure 6 montre que l'équilibre du bilan de puissance est assuré jusqu'à l'hiver 2024-2025 grâce à des mesures de gestion de la demande de puissance et à des achats de puissance sur les marchés de court terme.

3.1. Optimiser les approvisionnements disponibles

Certains approvisionnements peuvent être modulés selon les besoins, comme c'est le cas de l'électricité patrimoniale. Ce bloc est réparti en 8 760 valeurs horaires différentes; les plus petites quantités sont livrées en été, lorsque les besoins québécois sont au plus bas, et les plus grandes, en hiver. Le bloc patrimonial contribue ainsi à assurer l'équilibre entre l'offre et la demande, en tenant compte des livraisons d'énergie associées aux contrats d'approvisionnement de long terme.

[...]

3.3. Prévoir de nouveaux approvisionnements

Selon les bilans du présent Plan, les approvisionnements disponibles et à venir sont suffisants pour répondre aux besoins en énergie jusqu'en 2026, et en puissance jusqu'en 2025. Ce portrait de la situation tient compte de plusieurs nouvelles mesures d'efficacité énergétique, particulièrement en gestion de la demande de puissance, pour toutes les catégories de clients. Toutefois, d'ici trois à cinq ans, des appels d'offres pourraient être lancés si les besoins prévus se matérialisent.

Processus d'acquisition de nouveaux approvisionnements par appels d'offres

Pour conclure des contrats d'approvisionnement, le Distributeur doit procéder par appels d'offres, comme le prévoit la Loi sur la Régie de l'énergie. Les appels d'offres doivent être lancés au moins quatre ans avant la mise en service des installations visées.

Tous les producteurs d'électricité, incluant Hydro-Québec Production et les producteurs indépendants, peuvent répondre aux appels d'offres, à condition de respecter les critères approuvés par la Régie de l'énergie. Ces critères reposent sur trois grands principes :

- > assurer la fiabilité du service d'électricité;
- > favoriser les sources d'énergie renouvelables;
- > obtenir les meilleurs prix possibles. »

Questions :

- 4 En ce qui concerne le nouvel approvisionnement en électricité proposé pour combler le déficit prévu d'environ 3 TWh et 2000 MW d'ici 2029 :
 - 4.1 Veuillez indiquer quel type d'approvisionnement est considéré pour combler ce déficit.
 - 4.2 Veuillez fournir des informations concernant les prévisions du coût de ces nouveaux approvisionnements (coût par MWh et coût par MW).